



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT,  
DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**  
**FORCE OUVRIERE**  
35 rue d'échange 35000 Rennes  
Téléphone : 02.99.30.78.80

## **CDEN : déclaration préalable – 10 novembre 2017**

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Directeur Académique,  
Monsieur le vice-président du conseil départemental,  
mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

A la rentrée 2017, dans le premier degré, ce sont 61,5 postes qui ont été attribués au département d'Ille-et-Vilaine, soit moins de la moitié de ce qui aurait été nécessaire pour permettre au P/E du département d'approcher du P/E national.

En outre, cette dotation ayant été largement utilisée pour des dispositifs territorialisés, la majorité des écoles n'ont pas connu d'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Nombre de classes sont toujours surchargées (parfois bien au-delà de 25 élèves). L'inclusion désormais quasi systématique des élèves à besoins éducatif particuliers, quelques fois sans moyen, ou avec des moyens insuffisants ou inadaptés génère stress, surcroît de travail, épuisement, culpabilisation, dévalorisation. L'enquête du CHSCT d'Ille-et-Vilaine a révélé que les enseignants du premier degré du département ont subi, lors des 5 dernières années au moins 357 agressions physiques. 96 % des collègues se déclarent démunis face à ces situations et 75 % soulignent l'absence de réponse de la part de leur hiérarchie. Ces problématiques sont évidemment encore plus pressantes dans les écoles avec ULIS, du fait simplement du nombre plus important d'inclusions à réaliser. La prise en compte de la spécificité de ces écoles dans la carte scolaire doit impérativement être systématisée et amplifiée.

Dans les classes maternelles et en milieu rural, ce phénomène de surcharge des classes fait le jeu de l'enseignement privé qui récupère les TPS que l'école publique n'a pas pu inscrire ou qui accueille les enfants que les familles n'ont pas voulu inscrire dans les classes à triple niveau surchargées de l'école publique de leur village. La défense de l'École publique doit être l'affaire de tous, et des choix politiques locaux ne dédouanent pas l'État de ses responsabilités. La seule école de la République, c'est l'école publique.

La rentrée 2017 a également été marquée par l'arrivée d'un nouveau ministre qui a imposé, sans le financer, le dédoublement des CP en éducation prioritaire (plus de 10 ETP en Ille-et-Vilaine). Sans se prononcer sur le bien-fondé de la mesure, Force Ouvrière dénonce que sa mise en place se soit faite au détriment des moyens de remplacement qui sont, depuis plusieurs années, notoirement insuffisants. Certains IEN invitent même les directeurs à mettre en place une organisation pour pallier le manque de remplaçants : plutôt que de

remédier à une situation inacceptable, l'administration favorise sa pérennisation par des protocoles insatisfaisants et à la charge des écoles !

Enfin, la rentrée 2017 a été marquée par une mesure sans précédent dans le département : le recrutement de 10 enseignants contractuels dans le premier degré. Cette décision a été prise pour répondre à une situation créée par un ensemble de décisions politiques néfastes, qui conduisent les représentants de l'Etat à ne pas respecter les règles statutaires de recrutement. Pour Force Ouvrière, ce n'est pas acceptable.

Dans le second degré, la situation n'est pas plus favorable. Les taux d'encadrement n'évoluent pas plus positivement, tandis que les contraintes et les pressions sur les personnels ne cessent de s'accroître. Nous faisons le même constat de carence sur les moyens hors enseignement.

FO ne peut donc pas se satisfaire des conditions de la rentrée 2017 dans le premier degré et réaffirme ses revendications :

- **baisse significative des effectifs par classe : aucune classe surchargée,**
- **création des postes de titulaires remplaçants nécessaires,**
- **rétablissement de RASED complets,**
- **création des postes spécialisés nécessaires à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers,**
- **développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans tout le département,**
- **défense et de promotion de l'école publique, seule école de la République,**
- **défense des conditions d'emploi des personnels : tous les postes doivent être occupés par des agents titulaires de la fonction publique d'Etat.**

La défense de l'école publique, l'amélioration des conditions de travail de ses personnels, dans le respect des garanties statutaires, nécessitera la mobilisation de moyens à la hauteur des enjeux. Force est de constater qu'ils ne figurent pas à ce jour dans le projet de loi de finance pour 2018.

Par ailleurs, l'absence de revalorisation pour 2018, l'augmentation de la CSG, même si elle est compensée la première année, le rétablissement du jour de carence sont autant d'injures à l'engagement quotidien des agents de la Fonction publique.

**La FNEC FP FO, dans le cadre de la mobilisation interprofessionnelle, avec les organisations FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL, appelle les personnels de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle à la grève le jeudi 16 novembre 2017, pour la satisfaction de leurs revendications, et pour dénoncer l'ensemble des attaques contre les services publics, la protection sociale et les droits collectifs, dans le public comme dans le privé. La FNEC FP FO revendique l'abrogation totale des ordonnances réformant le droit du travail.**